



## Perte de préavis

-----  
Par sanssurprise

Bonjour,

Après avoir convenu d'une date de départ avec mon employeur par mail et échange téléphonique le jeudi 08/03/2018 Je lui envoie un courrier de démission pour la forme avec recommandé en AR le même jour: jeudi 08/03/2018 (j'ai conservé un avis de la poste estampillé à cette date)  
Nous avons convenu de mon départ le 06/04/2018.

Celui décale la date de mon dernier jour travaillé 8 jours plus tard c'est à dire le 15/04/2018, car il décide de ne plus prendre en compte nos échange mais la date de réception du courrier.

Je lui explique que j'ai pris mes dispositions auprès de mon nouvel employeur et que je ne pourrai pas être présente une semaine de plus car je travaillerai déjà dans ma nouvelle entreprise et lui montre pour preuve le mail ou il confirme mon jour de départ au 06/04/2018. Il refuse de l'entendre je serai notifiée absente ma dernière semaine.

Que faire pour régulariser cette situation? j'ai peur d'etre licenciée pour abandon de poste et de perdre mes indemnités. Mais encore il me semble que je n'ai pas le droit de travailler si je fais encore partie de mon ancienne entreprise ... qu'est ce que je risque? y a t il un moyen de faire entendre raison à mon employeur ?

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel  
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50

-----  
Par janus2

Bonjour,

Je ne vois pas bien quelles indemnités vous pourriez perdre si au lieu de démissionner vous étiez licenciée ?